

RAPPORT
au Conseil communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen
du préavis relatif à la maison Visinand et au Théâtre Montreux-Riviera (N° 06/2007)

| | | |
|--------------|--------------|----------|
| Rapporteur : | M. Olivier | GFELLER |
| Membres : | Mmes Juliane | BAUMANN |
| | Irina | GOTE |
| | MM. Yves | CORNARO |
| | Jean-Pierre | BUHOLZER |
| | Grégoire | FURRER |
| | Nicolas | GUDET |
| | Jean-Bernard | KAMMER |
| | Yves Laurent | KUNDERT |
| | Antonio | LOMBARDO |
| | Thomas | N'TAMBU |

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie à la Maison Visinand le jeudi 3 mai 2007 à 20 heures. Elle a pu profiter de la présence de M. le Municipal Wehrli et de son collaborateur M. Friedemann, adjoint à la direction Economie, Culture et Tourisme, ainsi que de représentants des deux institutions concernées. Nous remercions toutes ces personnes d'avoir apporté les éclaircissements nécessaires au bon déroulement de nos travaux.

M. Yves Laurent Kundert était remplacé par Mme Madeleine Muller.

Cette séance de commission s'est déroulée en trois phases :

1. Visite de la Maison Visinand et des espaces utilisés par le TMR.
2. Discussion avec les représentants de ces deux institutions.
3. Débat à huis clos.

Le rapport suivra ce même déroulement, afin de rendre compte le mieux possible d'une séance qui, malgré un climat serein, a duré trois heures et quart.

1. Visite de la Maison Visinand et des espaces utilisés par le TMR

La visite des locaux a permis à la commission de mieux prendre en compte le contexte dans lequel ces deux institutions travaillent.

Nous avons pu nous rendre compte de la très importante place nécessaire pour un théâtre de création, c'est-à-dire pour un théâtre qui ne se contente pas d'accueillir des troupes qui viennent avec un spectacle déjà prêt. Montreux a la chance de bénéficier du rayonnement et de la notoriété d'une compagnie qui offre des productions originales de qualité. Est-il encore nécessaire de rappeler que deux Molières ont récompensé ce travail ? La mise sur pied d'un spectacle complet demande cependant de posséder des locaux permettant d'effectuer des travaux sur bois, le montage du décor, le stockage des meubles et des costumes, etc. Il serait impossible de dresser dans ces lignes une liste exhaustive de toutes les tâches indispensables à ce genre de production. En se rendant sur place, vos commissaires ont pu réaliser un peu mieux l'ampleur du travail fourni et des moyens nécessaires.

Concernant la Maison Visinand, nous avons constaté la qualité de l'aménagement des espaces d'expositions et d'échanges culturels. De plus, les dirigeants de cette institution fourmillent d'idées pour améliorer encore l'attractivité et l'accueil du site.

2. Discussion avec les représentants de ces deux institutions

La commission a parcouru l'entier du préavis en compagnie des personnes invitées. Nous avons pu ainsi comprendre leur point de vue et poser un grand nombre de questions, parfois fort pointues. Toutes nos interrogations ont reçu des réponses satisfaisantes. Les comptabilités des deux institutions sont tenues avec sérieux par les responsables actuels. Il en va de même pour la réflexion sur les perspectives d'avenir et la politique de promotion culturelle.

En fait, le problème rencontré tant par le TMR que la Maison Visinand est le même. Il s'agit de l'augmentation des coûts de la communication. Les deux institutions peinent désormais à faire connaître leur offre depuis la disparition d'un quotidien local. Un déficit de communication pouvant s'avérer fatal dans le domaine culturel, cette situation contraint les dirigeants à des dépenses supplémentaires imprévues.

L'augmentation des coûts de communication a eu une autre fâcheuse conséquence : la diminution de leurs fonds propres. Voilà pourquoi ces deux piliers de la culture montreuusienne sollicitent aujourd'hui les pouvoirs publics.

3. Débat à huis clos

Un tour de table permet de constater que l'ensemble des personnes présentes accueillent favorablement ce préavis. Tout le monde admet qu'une telle offre culturelle ne peut se passer des pouvoirs publics. La commission a pu constater que le sérieux de la gestion de ces deux institutions n'est pas en cause. Le travail effectué est très professionnel et permet de bons voire d'excellents résultats.

En fait, l'augmentation de la subvention est rendue indispensable par l'évolution inéluctable de facteurs extérieurs : difficultés de trouver des sponsors par ailleurs toujours plus exigeants, changement du paysage journalistique de la région.

La commission relève aussi que le soutien à la culture dans le quartier des Planches est parfaitement cohérent avec les investissements consentis par la commune pour réhabiliter le quartier.

Le TMR a fait l'objet d'une discussion plus soutenue. Un théâtre est à la merci d'un désaveu du public sur un spectacle ou un autre. Les pertes peuvent alors être lourdes. Il faut par conséquent qu'il puisse toujours compter sur des fonds propres en suffisance et sur l'appui de ses autorités. C'est pourquoi l'ensemble des commissaires présents enjoignent la Municipalité de faire en sorte que l'institution puisse en toutes circonstances poursuivre son activité.

Conclusions

En conclusion, c'est à l'**unanimité** que les commissaires présents vous prient, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis de la Municipalité au Conseil communal du 23 mars 2007 (N° 06/2007) relatif à la Maison Visinand et au Théâtre Montreux-Riviera ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'allouer une subvention à la Maison Visinand d'un montant total de Fr. 112'500.— en 2007 ;
2. d'allouer une subvention au Théâtre Montreux-Riviera d'un montant total de Fr. 190'720.— en 2007 ;
3. de voter à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 37'500.— au budget 2007 en faveur de la Maison Visinand (compte n° 150.3653.00) ;
4. de voter à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 60'000.— au budget 2007 en faveur du Théâtre Montreux-Riviera (compte n° 150.3653.00) ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec le présent préavis.

